



Frais de cloture de dossier

Par **Lexex**, le **30/03/2017** à **17:10**

Bonjour à tous,

Suite à mon départ d'un appartement, j'ai reçu mon chèque de remboursement de caution hier.

Sauf que lorsque je regarde en détail, je remarque quelques points qui m'irritent:

- Des frais de clôture de dossier de 40€ alors que j'ai payé des frais d'agence lors de mon entrée
- Des frais d'archivage de 5€
- Pour les réparations des « dégâts », qui sont exclusivement dû à l'usure normale de l'appartement, je me vois retirer 162€ sur ma caution dont 33€ de "frais de déplacement". Je trouve cela exorbitant. Le travail de la personne étant d'aller dans les logements pour réparer, je ne pense pas qu'un trajet de 10km coûte 33€, sachant qu'il doit forcément le déduire des impôts.

J'aimerais, évidemment, contester tout ces frais pour récupérer ma caution dans l'intégralité, ou le plus possible. Quels sont mes solutions ? Mail, lettre ? Car je préfère lorsqu'il y a des traces des démarches.

Puis-je faire un recours avec l'appui de texte de loi pour favoriser le remboursement de tout ces frais?

Je suis qu'une simple étudiante qui est à 100€ près pour pouvoir manger.

Merci pour votre aide.